



## **Comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 de CCR Re**

## Sommaire

1. Bilan au 31 décembre 2017.....	2
2. Compte de résultat au 31 décembre 2017.....	4
3. Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017.....	6
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2017).....	30

## Actif

En Euros	Au 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2016
	Montant Brut	Amortissement & Provisions	Montant Net	Montant Net
<b><u>ACTIFS INCORPORELS</u></b>	<b>89 764</b>	<b>83 366</b>	<b>6 398</b>	<b>6 782</b>
<b><u>PLACEMENTS</u></b>				
Terrains et constructions	177 988 775	30 257 619	147 731 155	165 476 671
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	6 200 000		6 200 000	6 200 000
Autres placements	1 425 545 929	23 847	1 425 522 081	1 305 193 543
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	187 734 374		187 734 374	129 087 980
<b>TOTAL</b>	<b>1 797 469 077</b>	<b>30 281 467</b>	<b>1 767 187 610</b>	<b>1 605 958 194</b>
<b><u>PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u></b>				
Provisions pour primes non acquises Non Vie	166		166	1 552
Provisions pour sinistres à payer Vie	547 051		547 051	520 088
Provisions pour sinistres à payer Non vie	9 278 553		9 278 553	15 381 113
Autres provisions techniques (Vie)				2 141 000
<b>TOTAL</b>	<b>9 825 770</b>		<b>9 825 770</b>	<b>18 043 752</b>
<b><u>CREANCES</u></b>				
Créances nées d'opérations de réassurance	37 370 282	2 629 176	34 741 106	49 714 557
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	7 894 551		7 894 551	1 841 086
Personnel				
Débiteurs divers	5 325 066	66 118	5 258 948	2 610 566
<b>TOTAL</b>	<b>50 589 899</b>	<b>2 695 294</b>	<b>47 894 606</b>	<b>54 166 209</b>
<b><u>AUTRES ACTIFS</u></b>				
Actifs corporels d'exploitation	498 839	373 380	125 460	184 623
Comptes courants et caisse	176 735 551		176 735 551	316 964 092
<b>TOTAL</b>	<b>177 234 390</b>	<b>373 380</b>	<b>176 861 010</b>	<b>317 148 715</b>
<b><u>COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</u></b>				
Intérêts et loyers acquis non échus	3 215 969		3 215 969	3 103 799
Frais d'acquisition reportés (Vie et Non Vie)	30 641 302		30 641 302	32 782 054
Autres comptes de régularisation	173 342 617		173 342 617	180 691 624
<b>TOTAL</b>	<b>207 199 888</b>		<b>207 199 888</b>	<b>216 577 478</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 242 408 789</b>	<b>33 433 506</b>	<b>2 208 975 283</b>	<b>2 211 901 131</b>

## Passif

En Euros	Au 31 décembre 2017 Avant affectation du résultat	Au 31 décembre 2016 Avant affectation du résultat
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
Capital social	90 082 100	90 082 100
Primes liées au capital social	270 847 129	270 847 129
Réserves de réévaluation		
Autres réserves	6 014 205	
Résultat de l'exercice	16 900 429	6 014 205
<b>TOTAL</b>	<b>383 843 863</b>	<b>366 943 434</b>
<b><u>PASSIF SUBORDONNE</u></b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
<b><u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u></b>		
Provisions pour primes non acquises (Non Vie)	103 571 625	113 995 749
Provisions de réassurance vie	199 214 008	126 341 413
Provisions pour sinistres à payer Vie	126 870 274	135 807 340
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	1 281 396 633	1 318 692 370
Provisions pour égalisation	15 324 797	9 377 892
<b>TOTAL</b>	<b>1 726 377 337</b>	<b>1 704 214 763</b>
<b><u>PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)</u></b>	<b>6 637 308</b>	<b>8 559 753</b>
<b><u>AUTRES DETTES</u></b>		
Dettes nées d'opérations de réassurance	195 296	1 220 057
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	962 981	927 231
Personnel	1 486 841	494 251
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	1 204 069	15 535 451
Créanciers ou créditeurs divers	9 322 038	34 153 036
<b>TOTAL</b>	<b>13 171 224</b>	<b>52 330 027</b>
<b><u>COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</u></b>	<b>3 945 550</b>	<b>4 853 153</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 208 975 283</b>	<b>2 211 901 131</b>

En Euros	Au 31 décembre 2017			CCR RE
	OPERATIONS brutes	CESSIONS et rétrocessions	OPERATIONS nettes	au 31 décembre 2016 OPERATIONS nettes
<b>COMPTE TECHNIQUE NON-VIE</b>				
<b>Primes acquises :</b>				
Primes	269 857 862,78	16 568 246,29	253 289 616,49	305 326 480,97
Variation des provisions pour primes non acquises	3 425 806,38	1 327,94	3 424 478,44	3 380 822,02
	<b>273 283 669,16</b>	<b>16 569 574,23</b>	<b>256 714 094,93</b>	<b>308 707 302,99</b>
<b>Produit des placements alloués du compte Non Technique</b>	<b>28 398 120,71</b>		<b>28 398 120,71</b>	<b>24 322 505,47</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>2 147 800,36</b>	<b>-870 625,00</b>	<b>3 018 425,36</b>	<b>3 568 862,32</b>
<b>Charges des sinistres :</b>				
Prestations et frais payés	-188 696 211,30	-6 510 690,33	-182 185 520,97	-203 423 999,24
Charges des provisions pour sinistres à payer	-2 298 350,22	5 608 525,73	-7 906 875,95	-28 561 814,13
	<b>-190 994 561,52</b>	<b>-902 164,60</b>	<b>-190 092 396,92</b>	<b>-231 985 813,37</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>-1 937 842,03</b>	<b>-261 078,39</b>	<b>-1 676 763,64</b>	<b>-1 826 118,37</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>				
Frais d'acquisition	-68 080 123,97		-68 080 123,97	-86 126 365,55
Frais d'administration	-8 124 134,83		-8 124 134,83	-8 918 993,50
Commissions reçues des réassureurs		-501 149,58	501 149,58	15 499,20
	<b>-76 204 258,80</b>	<b>-501 149,58</b>	<b>-75 703 109,22</b>	<b>-95 029 859,85</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>-4 107 686,56</b>	<b>772 523,80</b>	<b>-4 880 210,36</b>	<b>-3 987 087,96</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>-5 946 905,53</b>		<b>-5 946 905,53</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat technique de la réassurance Non-Vie</b>	<b>24 638 335,79</b>	<b>14 807 080,46</b>	<b>9 831 255,33</b>	<b>3 769 791,23</b>
<b>COMPTE TECHNIQUE VIE</b>				
<b>Primes</b>	<b>118 948 829,48</b>	<b>4 383 682,70</b>	<b>114 565 146,78</b>	<b>114 176 313,55</b>
<b>Produits des placements :</b>				
Revenu des placements	5 999 835,75		5 999 835,75	4 187 788,86
Autres produits des placements	588 215,01		588 215,01	991 487,49
Profits provenant de la réalisation des placements	7 926 329,44		7 926 329,44	2 889 283,30
	<b>14 514 380,19</b>	<b>0,00</b>	<b>14 514 380,19</b>	<b>8 068 559,65</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>616 903,00</b>	<b>-517,00</b>	<b>617 420,00</b>	<b>51,88</b>
<b>Charges des sinistres :</b>				
Prestations et frais payés	-20 469 220,62	-6 176,00	-20 463 044,62	-64 826 192,57
Charges des provisions pour sinistres à payer	4 089 266,53	-26 963,42	4 116 229,95	-6 053 337,83
	<b>-16 379 954,09</b>	<b>-33 139,42</b>	<b>-16 346 814,67</b>	<b>-70 879 530,40</b>
<b>Charges des provisions Vie et autres provisions techniques</b>				
Provisions de réassurance Vie	-69 143 009,08	0,00	-69 143 009,08	-8 842 431,05
	<b>-69 143 009,08</b>	<b>0,00</b>	<b>-69 143 009,08</b>	<b>-8 842 431,05</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>-11 386 919,30</b>	<b>-108 767,86</b>	<b>-11 278 151,44</b>	<b>-7 142 835,57</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>				
Frais d'acquisition	-15 383 435,81		-15 383 435,81	-17 548 348,05
Frais d'administration	-1 887 783,03		-1 887 783,03	-1 303 398,76
Commissions reçues des réassureurs		-70,92	70,92	720,75
	<b>-17 271 218,84</b>	<b>-70,92</b>	<b>-17 271 147,92</b>	<b>-18 851 026,06</b>
<b>Charges des placements :</b>				
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-2 744 582,34		-2 744 582,34	-993 817,53
Autres charges des placements	-938 478,36		-938 478,36	-842 536,16
Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 960 791,23		-2 960 791,23	-1 808 386,05
	<b>-6 643 851,94</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 643 851,94</b>	<b>-3 644 739,74</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>-918 640,43</b>	<b>0,00</b>	<b>-918 640,43</b>	<b>-1 607 594,16</b>
<b>Produits des placements transférés au Compte Non Technique</b>	<b>-1 678 976,97</b>		<b>-1 678 976,97</b>	
<b>Résultat technique de la réassurance Vie</b>	<b>12 336 519,00</b>	<b>4 241 187,50</b>	<b>6 416 354,53</b>	<b>11 276 768,10</b>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2017**

En Euros	Au 31 décembre 2017			CCR RE
	OPERATIONS brutes	CESSIONS et rétrocessions	OPERATIONS nettes	au 31 décembre 2016 OPERATIONS nettes
<b>COMPTE NON TECHNIQUE</b>				
<b>Résultat technique de la réassurance Non-Vie</b>			<b>9 831 255,33</b>	<b>3 769 791,23</b>
<b>Résultat technique de la réassurance Vie</b>			<b>6 416 354,53</b>	<b>11 276 768,10</b>
<b>Produits des placements :</b>				
Revenu des placements			27 518 799,71	29 036 498,83
Autres produits des placements			2 697 902,34	6 874 588,52
Profits provenant de la réalisation des placements			36 354 840,62	20 033 166,41
			<b>66 571 542,68</b>	<b>55 944 253,76</b>
<b>Produit des placements alloués du Compte Technique Vie</b>			<b>1 678 976,97</b>	
<b>Charges des placements :</b>				
Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers			-12 588 279,92	-6 890 744,11
Autres charges des placements			-4 304 417,51	-5 841 818,01
Pertes provenant de la réalisation des placements			-13 579 941,92	-12 538 645,36
			<b>-30 472 639,34</b>	<b>-25 271 207,48</b>
<b>Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie</b>			<b>-28 398 120,71</b>	<b>-24 322 505,47</b>
<b>Autres produits non techniques</b>			<b>148 286,92</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres charges non techniques</b>			<b>-111 097,53</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat exceptionnel :</b>				
Produits exceptionnels			53 384,67	3 384,67
Charges exceptionnelles			-235 505,93	-66 356,74
			<b>-182 121,26</b>	<b>-62 972,07</b>
<b>Participation des salariés</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>			<b>-8 582 008,61</b>	<b>-15 319 922,82</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>16 900 428,97</b>	<b>6 014 205,25</b>

# ANNEXE

Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 5 avril 2018 par le Conseil d'administration.

- Note 1 : Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture
- Note 2 : Exposé des principes comptables et méthodes d'évaluation retenus
- Note 3 : Informations sur les postes du bilan et du hors-bilan
- Note 4 : Informations sur les postes du compte de résultat

CCR RE est une société anonyme dont les activités principales sont la réalisation d'opérations de réassurance et de rétrocession de toutes natures, en toutes branches.

L'activité est régie par le Code des Assurances.

## **NOTE 1**

### **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

#### 1.1- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2017 est la première année de plein exercice de CCR RE suite à l'apport partiel d'actif intervenu le 31 décembre 2016 avec effet rétroactif au 1er janvier 2016. Elle a été marquée par le très bon accueil des cédantes qui ont massivement accompagné la création de la compagnie (plus de 90% des cédantes).

Les évènements majeurs qui ont touché la réassurance mondiale en fin d'année 2017, à savoir les ouragans Harvey, Irma et Maria (HIM), les tremblements de terre au Mexique ou encore les feux aux Etats-Unis, ont eu un impact très limité sur les comptes de l'entreprise compte tenu de la politique de souscription suivie. Le portefeuille de CCR RE a été touché par les seuls évènements Maria et Irma pour un montant de seulement 6M€.

Par ailleurs, l'ajustement du taux d'escompte réglementaire utilisé pour les sinistres RC en provenance de Grande-Bretagne, de Gibraltar et de Malte (-0,75% au lieu de 2,5%) s'est traduit par un mali pour cette branche de 10 M€ compte tenu du niveau de provisionnement prudent de l'entreprise.

#### 1.2- Evénements POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2017 et le 5 avril 2018, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

## **NOTE 2**

### **EXPOSE DES PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION RETENUS**

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances, par le règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 et, à défaut de disposition particulière, par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général.

Le compte de résultat est scindé entre les comptes techniques vie et non vie et le compte non technique.

Les comptes techniques incluent, outre les éléments d'exploitation respectifs de réassurance vie et de réassurance non vie, les frais généraux et l'allocation des produits des placements provenant des activités de réassurance.

La méthode d'évaluation du résultat technique consiste à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation des primes émises attendue *in fine* sur la base de l'aliment des affaires acceptées. A partir de cette information, sont également déterminées les provisions pour primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes estimées «in fine», nettes de commissions et celles communiquées par les cédantes, est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan.

La sinistralité attendue *in fine* déduction faite des sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Cette méthode revient, en supprimant le décalage d'enregistrement des opérations de souscription, à prendre en compte les éléments relatifs à la souscription dans le même exercice comptable que la cédante.

Au titre des opérations relatives aux activités de réassurance de marché, le programme de rétrocession souscrit par CCR RE a pour objectif de protéger l'entreprise contre une sinistralité excessive et de lui éviter ainsi d'être exposée à une fluctuation marquée de ses résultats annuels. Il vise également à maîtriser le coût des protections offertes par le marché de la rétrocession en veillant à la solidité financière des rétrocessionnaires.

Les recherches et analyses mises en place, selon les critères définis par l'avis 2009-12 du 1<sup>er</sup> octobre 2009 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux règles de comptabilisation des contrats de réassurance dits « finite » et des contrats de réassurance financière, n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature parmi le portefeuille de contrats géré.

#### **2.1- CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE**

Les comptes de l'exercice 2017 ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'année précédente.

#### **2.2- ACTIFS INCORPORELS :**

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Un progiciel de traitement des opérations techniques est immobilisé pour son coût de production et amorti sur une durée linéaire de cinq ans à compter de la mise en fonctionnement.

#### **2.3- PLACEMENTS**

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

## a) Actifs immobiliers

- Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) nets de frais d'achat et d'impôt, et augmentés du coût des travaux d'amélioration.
- La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions, a été décomposée selon les quatre composants suivants :
  - le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
    - 120 ans pour les immeubles d'habitation
    - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900
    - 80 ans pour les immeubles de bureaux
  - le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans
  - les installations techniques amortissables sur 25 ans
  - les agencements amortissables de 15 à 25 ans

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

- Des provisions pour gros entretien ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluri-annuel.
- Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :
  - d'une part, les immeubles d'exploitation, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable.  
Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
  - d'autre part, les immeubles locatifs, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère, qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque que la valeur de référence est inférieure de 15% à la valeur comptable.

Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

- La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel.
- Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

## **b) Actions et OPCVM**

Elles sont inscrites au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

- titres de participation dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritère qui inclut notamment, pour les sociétés de réassurance, la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs à 10 ans ainsi que des approches par multiples, et pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.
- *titres de placement* évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, à ce coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritères prenant notamment, en compte, la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode a conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes clos au 31/12/2017, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20% a été retenu, conformément aux dispositions de l'avis précité.

Le montant de la provision pour dépréciation à caractère durable constituée au 31 décembre 2017 s'élève à 0,026 M€. Compte tenu de la reprise sur cessions effectuée au cours de l'exercice, ainsi que de la variation de la provision due à l'évolution des cours des lignes provisionnées au 31/12/2016 et restées en portefeuille, le montant de la provision constituée au 31/12/2017 se trouve porté à 0,024 M€.

## **c) Titres à revenus fixes**

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations, indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un Etat membre de l'Union Européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces Etats, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte générée par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou à défaut, à leur valeur vénale. Aucun mouvement ni aucun stock n'est constaté dans les comptes de l'exercice à ce titre.

L'article 121-9 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celle-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du codes des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable à CCR RE qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

#### **d) Autres actifs**

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

#### **e) Produits des placements**

Les plus et moins-values réalisées sont calculées selon la méthode FIFO.

Les produits nets de placements font l'objet d'un transfert partiel pour allocation lors des écritures d'inventaire :

- En Vie, au compte non technique ;
- En Non-vie, au compte technique.

L'allocation est calculée à chaque arrêté sur les bases des rapports suivants :

- En Vie, on rapporte les capitaux propres (comptes 10 à 15) diminués de la réserve de capitalisation, à la somme des provisions techniques nettes de réassurance et des capitaux propres ;
- En Non vie, on rapporter les provisions techniques nettes à l'ensemble des provisions techniques et des capitaux propres.

#### **f) Opérations de change :**

Les positions de change ouvertes résultent des écarts entre les actifs et les passifs libellés dans chaque devise étrangère. Certaines positions font l'objet d'une couverture, soit par des opérations de change à terme, soit par des opérations sur dérivés de change (NDF : Non Deliverable Forward) pour les devises non convertibles.

Au 31/12/2017, les principales positions couvertes sont les suivantes (en millions de chaque devise locale) :

<b>DEVISE</b>		<b>Actif en monnaie originale au 31/12/17</b>	<b>Passif en monnaie originale au 31/12/17</b>	<b>Excédent déficit au 31/12/17</b>	<b>Couverture en monnaie originale</b>
Dollar canadien	CAD	270,15	183,43	86,71	83,58
Dollar de Taiwan	TWD	104,37	433,12	-328,75	460,00
Dollar U.S	U.S.D	150,74	129,57	21,17	5,00
Ringgit malaisien	MYR	6,72	62,26	-55,55	81,35
Renminbi chinois	CNY	138,87	282,04	-143,17	152,50
Won Corée du Sud	KRW	2 756,14	10 690,36	-7 934,22	10 200,00
Roupie indienne	INR	450,80	1 303,39	-852,60	501,21

Les montants de chaque branche de l'opération de change sont comptabilisés dans les engagements donnés et reçus du hors bilan.

## 2.4- AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Matériels, mobiliers de bureau.....	3, 5 ou 10 ans
- Agencements et installations.....	10 ans
- Matériels de transport.....	5 ans

## 2.5- COMPTES DE REGULARISATION

a) **Les frais d'acquisition** relatifs aux contrats de réassurance comprennent les commissions dues aux cédantes, en application des traités, ainsi que la quote-part des frais généraux alloués aux frais d'acquisition en application des clefs d'affectation par destination décrites en §2.9. Ils sont étalés sur la période de couverture, dans les mêmes conditions que les primes non acquises des contrats considérés auxquelles ces frais correspondent.

### b) **Evaluations techniques de réassurance**

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat avec en contrepartie, les comptes de régularisation prévus à cet effet.

## 2.6- COMPTABILITE PLURIMONETAIRE

Toutes les opérations réalisées par la société sont comptabilisées dans les devises étrangères dans lesquelles elles sont traitées et font l'objet, conformément aux dispositions du Code des Assurances, d'une conversion en euros depuis le 1/1/1999 sur la base du dernier cours de l'exercice.

Les différences de change, y compris les plus ou moins-values latentes au 31/12/2017, sont enregistrées au compte de résultat ; l'écart résultant de la conversion des actifs et passifs en devises au 01/01/2017 aux cours du 31/12/2017 représente un gain de 0,283 M€.

## 2.7- PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES

### a) **Provision pour charges de retraite**

Elle concerne les indemnités de fin de carrière, versées aux salariés affectés à l'activité « Réassurance de marché » lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) a été retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale,
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 12-14. Ce coefficient est égal au ration suivant : « nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement »/ « nombre de vivants à l'âge actuel du salarié ».
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise.
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10 ans » retenu à 1,30% pour 2017 contre un taux de 1,31% au 31/12/2016. En outre, a été intégré, dans le calcul, le montant des charges patronales au taux de 55%.

#### **b) Provision pour congés payés particuliers de « pré » retraite**

Le protocole relatif aux « avantages sociaux » de CCR précise que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de valorisation de la provision pour charges de retraite des salariés affectés à l'activité « Réassurance de marché » ont été retenues pour valoriser la provision pour congés payés de « pré » retraite.

#### **c) Provision pour médailles du travail**

Elle concerne les gratifications versées aux salariés affectés à l'activité « Réassurance de marché » lors de l'obtention d'une, ou plusieurs, Médaille(s) d'Honneur du travail acquise(s) selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 0,88% pour 2017 contre un taux de 0,86% au 31/12/2016.

### **2.8- PROVISIONS TECHNIQUES ET RESULTAT TECHNIQUE**

Les comptes des sociétés cédantes sont enregistrés dès leur réception.

A la date de l'inventaire, l'enregistrement d'estimations relatives aux comptes à recevoir des cédantes, permet de prendre en compte la liquidation prévisible de chaque affaire jusqu'à son terme.

#### **a) Provisions pour primes**

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent au montant estimé de l'aliment prévu à la souscription du contrat. L'aliment fait l'objet de révisions régulières en fonction de l'évolution des primes versées au traité.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

## **b) Provisions pour sinistres**

### Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la direction financière.

La fonction actuarielle (direction des risques) rédige son rapport sur la qualité et le niveau des provisions S2 et french GAAP conformément à la politique de provisionnement. Les provisions techniques font également l'objet d'un audit par un cabinet indépendant tous les 3 ans.

Des comités de provisionnement sont organisés pour les risques spécifiques comme les risques longs (exemple : responsabilité civile). Ils regroupent les fonctions d'actuariat d'inventaire & les fonctions d'actuariat de souscription en charge de la cotation, les fonctions de souscription, et tout autre métier impliqué tels que le département sinistres, qui échangent sur les méthodologies à retenir et le caractère suffisant des provisions. Par ailleurs, les contrôles de cohérence effectués par le responsable du provisionnement, qui ont vocation à s'assurer de la qualité et de la cohérence des données, font l'objet d'une revue par le responsable du contrôle interne.

### Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2017 a été validée par le conseil d'administration de CCR Re du 21 avril 2017.

### Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

L'inventaire s'appuie sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles et de statistiques. Les données sont fournies sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres de compétences issus des comptes des cédantes. Toutes les données exploitées dans le cadre des prévisions actuarielles le sont sur la base du cours statistique de l'exercice de souscription, à savoir en euros convertis au taux de change du 31/12 précédent le début de l'exercice de souscription.

Le champ des méthodes possibles pour la détermination des ultimes inclut notamment :

liquidation des triangles de primes et de sinistres via la méthode du DFM (Development Factor Model),

Bornhuetter Ferguson

S/P souscripteurs,

S/P cotation,

S/P moyens historiques.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard de la branche analysée.

La provision de sinistre est ainsi calculée en tenant compte du résultat prévisible à l'échéance et complète l'information communiquée par les cédantes.

## **c) Provision pour égalisation**

La provision pour égalisation est évaluée dans les conditions prévues à l'article R343-8 du Code des assurances.

#### **d) Provision pour risque d'exigibilité**

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs nécessitant une cession d'actifs, une provision pour risque d'exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (placements évalués selon l'article R. 343-9 du Code des assurances), est supérieure à la valeur de réalisation. Cette valeur est évaluée conformément aux dispositions prévues à l'article R343-5 du Code des assurances.

Au 31/12/2017, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée dans les comptes.

### 2.9- AUTRES ELEMENTS

#### **a) Frais généraux et charges par destination**

Pour chaque fonction de l'entreprise, un coût complet est déterminé puis affecté, compte tenu de l'activité principale inhérente à cette fonction, sur la rubrique appropriée à savoir : frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition, frais de gestion des placements, frais d'administration ou autres charges techniques.

Pour les centres de coût nécessitant par nature une affectation multiple, la ventilation s'opère sur la base d'une mesure du temps de travail associée au service.

Le loyer théorique de l'immeuble d'exploitation se trouve réparti à proportion de l'affectation des charges par destination des services pondérée à la surface occupée.

#### **b) Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le CICE à compter du 1er janvier 2013, dispositif ayant les principales caractéristiques suivantes :

- Un crédit d'impôt de 4% calculé par année civile assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2013 ; le taux a été porté à 6% à compter du 1er janvier 2014 et à 7% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- A défaut d'imputation sur l'impôt dû, le crédit sera remboursable au terme d'un délai de 3 ans.

Il n'y a pas eu de CICE comptabilisé en réduction de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2016. Le CICE de 20 233 € déterminé au titre de l'exercice 2017 a été comptabilisé en réduction de l'impôt sur les sociétés.

## NOTE 3 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

### 3.1- MOUVEMENTS AYANT AFFECTE CERTAINS ELEMENTS DE L'ACTIF

VALEUR BRUTE (en milliers d'euros)	31/12/2016	MOUVEMENTS		31/12/2017
		Acquisition de l'exercice	Sorties	
Logiciel	95		5	90
<b>Actifs incorporels</b>	<b>95</b>		<b>5</b>	<b>90</b>
Immeubles	150 093	2 640	19 383	133 351
Immeuble d'exploitation	6 309			6 309
Immeubles en cours	2 017	270	2 017	270
Parts de S.C.I. non cotées	38 059			38 059
<b>Total Placements immobiliers</b>	<b>196 478</b>	<b>2 910</b>	<b>21 400</b>	<b>177 989</b>
<b>Placements dans des entreprises liées ou dans des entreprises avec lien de participation</b>	<b>6 200</b>			<b>6 200</b>
<b>Créances pour espèces déposées auprès des autres cédantes</b>	<b>129 088</b>	<b>355 213</b>	<b>296 567</b>	<b>187 734</b>

VALEUR NETTE (en milliers d'euros)	31/12/2017 Brut	Amortissements	Provisions	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
Logiciel	90	83		6	7
<b>Actifs incorporels</b>	<b>90</b>	<b>83</b>		<b>6</b>	<b>7</b>
Immeubles	133 351	29 054		104 297	119 995
Immeuble d'exploitation	6 309	1 204		5 105	5 405
Immeubles en cours	270			270	2 017
Parts de S.C.I. non cotées	38 059			38 059	38 059
<b>Total Placements immobiliers</b>	<b>177 989</b>	<b>30 258</b>		<b>147 731</b>	<b>165 476</b>
<b>Placements dans des entreprises liées ou dans des entreprises avec lien de participation</b>	<b>6 200</b>			<b>6 200</b>	<b>6 200</b>
<b>Créances pour espèces déposées auprès des autres cédantes</b>	<b>187 734</b>			<b>187 734</b>	<b>129 088</b>

### 3.2- INFORMATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Actions, parts et autres titres à revenu variable	944 660	24	944 636	774 002
Obligations et titres de créances à revenu fixe	239 147		239 147	249 909
Prêts	167		167	277
Dépôts auprès des établissements de crédit	77 926		77 926	110 593
Autres placements	163 646		163 646	170 414
<b>TOTAL</b>	<b>1 425 546</b>	<b>24</b>	<b>1 425 522</b>	<b>1 305 194</b>

### 3.3- ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)

	Valeur brute	Valeur nette (1)	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	177 989	147 731	334 063	186 332
2) Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	33 289	33 289	42 225	8 936
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	844 633	844 609	1 003 073	158 463
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	72 937	72 937	73 126	189
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	239 147	237 590	241 931	4 342
6) Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7) Autres prêts et effets assimilés	167	167	167	-
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	187 734	187 734	187 734	-
9) Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	241 572	241 572	241 572	-
10) Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>1 797 469</b>	<b>1 765 630</b>	<b>2 123 893</b>	<b>358 262</b>
11) Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
* Stratégie d'investissements ou de désinvestissement	-	-	-	-
* Anticipation de placement	-	-	-	-
* Autres opérations	-	-	-	-
* Amortissements surcote/décote	-	-	-	-
<b>12 Total des lignes 1 à 11</b>	<b>1 797 469</b>	<b>1 765 630</b>	<b>2 123 893</b>	<b>358 262</b>
a) dont :				
- placements évalués selon l'article R.343-9	239 147	237 590	241 931	4 342
- placements évalués selon l'article R.343-10	1 370 588	1 340 306	1 694 227	353 921
- placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
- Instruments financiers à terme	-	-	-	-
b) dont :				
- Placements et IFT OCDE	1 757 594	1 725 779	2 081 334	355 555
- Placements et IFT hors OCDE	39 875	39 851	42 559	2 707

(1) Y compris la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R.343-9 restant à amortir qui représente 1,6 M€

### 3.4- CREANCES ET DETTES A COURT TERME

Le poste « Créances nées d'opération de réassurance » inclut une créance de 0,4 M€ de moins d'un an dans CCR.

2017 (en milliers d'euros)	AUTRES CREANCES						
	BRUT	PROVISIONS	NET	MOINS D'UN AN	DE UN A CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS	TOTAL
Créances nées d'opérations de réassurance	37 370	2 629	34 741	34 741			34 741
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	7 895		7 895	7 895			7 895
Débiteurs divers	5 325	66	5 259	5 259			5 259
<b>TOTAL</b>	<b>50 590</b>	<b>2 695</b>	<b>47 895</b>	<b>47 895</b>			<b>47 895</b>

2017 (en milliers d'euros)	AUTRES DETTES				
	NET	MOINS D'UN AN	DE UN A CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS	TOTAL
Dettes nées d'opérations de réassurance	195	195			195
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	963	963			963
Personnel	1 487	1 487			1 487
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	1 204	1 204			1 204
Créanciers ou créditeurs divers	9 322	9 322			9 322
<b>TOTAL</b>	<b>13 171</b>	<b>13 171</b>			<b>13 171</b>

Le poste « Créanciers divers » intègre le solde de la refacturation des frais communs engagés par CCR à hauteur de 4,4 M€ ainsi que les intérêts sur prêt subordonné dû à CCR à hauteur de 3,8 M€.

### 3.5- FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros)

SOCIETES	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE 2017	BENEFICE DE L'EXERCICE 2017	DIVIDENDES RECUS EN 2017
				BRUTE	NETTE			
<b>1) Filiales</b>								
. CAISRELUX 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg	6200	0	99,99%	6200	6200	2446	0	0
<b>2) Participations</b>								
. SAS ROCHEFORT 25 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	14 940	787	100,00%	14 932	14 932	2 019	859	933
. SAS POMPE 179 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	15 270	212	100,00%	15 268	15 268	1 500	327	280
. SAS CIVRY 22 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	7 860	159	100,00%	7 859	7 859	1 000	209	209

### 3.6- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

VALEUR BRUTE (en milliers d'euros)	31/12/2016	MOUVEMENTS		31/12/2017
		+	-	
Dépôts et cautionnements	50	9	19	40
Matériel informatique & autres	199	10	17	192
Matériel de transport	70		9	61
Mobilier & matériel de bureau	159		10	150
Agencement aménagts & installation	59		3	56
Immobilisations en cours				
<b>TOTAL</b>	<b>537</b>	<b>19</b>	<b>58</b>	<b>499</b>

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	31/12/2016	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2017
		+	-	
Matériel informatique & autres	193	36	18	212
Matériel de transport	15	12	2	25
Mobilier & matériel de bureau	129		8	121
Agencement aménagts & installation	16		1	15
<b>TOTAL</b>	<b>353</b>	<b>49</b>	<b>28</b>	<b>373</b>

### 3.7- COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)	2017		2016	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Evaluation technique de réassurance	172 887	375	179 695	249
Frais d'acquisition reportés	30 641		32 782	
Intérêts courus non échus	3 216		3 104	
Amortissements des différences de Prix de remboursement	372	1 929	548	2 465
Comptes de rétrocessions à établir	3	1 640	116	2 137
Produits et charges constatés d'avance	26		36	
Divers	55	2	297	2
<b>TOTAL</b>	<b>207 200</b>	<b>3 946</b>	<b>216 577</b>	<b>4 853</b>

### 3.8- ACTIFS ET PASSIFS EN DEVISES

Le montant global de la contrevaletur en euros et la composition, dans les principales devises, de l'actif et du passif, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

DEVISES (en milliers d'euros)	ACTIF	PASSIF	EXCEDENT 2017	EXCEDENT 2016
Euro	1 494 505	1 458 098	36 407	6 846
Dollar US	125 692	108 041	17 651	18 448
Dollar Canadien	179 631	121 973	57 658	48 288
Livre sterling	180 535	198 993	(18 458)	7 744
Yen japonais	24 365	22 562	1 803	1 904
Couronne Suédoise	9 735	9 163	572	(2 131)
Franc suisse	6 409	6 532	(123)	(446)
Dollar Taiwan	2 931	12 163	(9 232)	(14 806)
Dollar Australien	1 035	4 531	(3 496)	508
Dollar Hong Kong	13 762	11 342	2 420	10
Couronne Norvégienne	5 096	2 442	2 654	2 278
Couronne danoise	5 267	4 299	968	107
	0	0		
Autres monnaies	170 535	242 459	(71 924)	(62 736)
<b>TOTAL</b>	<b>2 219 498</b>	<b>2 202 598</b>	<b>16 900</b>	<b>6 014</b>

### 3.9- OPERATIONS SUR DEVISES

Des opérations de couvertures sont intervenues pour réduire ou neutraliser le risque de change. Les instruments utilisés sont le change à terme pour les devises convertibles et les NDF (« Non Deliverable Forward ») pour les devises non convertibles.

Elles portent sur des opérations renouvelées à chaque échéance, conclues de gré à gré.

### 3.10- CAPITAUX PROPRES

2017 (en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE avant affectation du résultat	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		FIN D'EXERCICE
		Affectation du resultat 2016	Autres Mouvements	
Capital social <sup>(1)</sup>	90 082			90 082
Primes liées au capital social	270 847			270 847
Réserves de réévaluation				
Autres réserves		6 014		6 014
Report a nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	6 014	(6 014)		
Résultat de l'exercice			16 900	16 900
<b>TOTAL</b>	<b>366 943</b>		<b>16 900</b>	<b>383 844</b>

(1) Le capital social est composé de 900 821 d'actions de 100 euros.

### 3.11- PASSIFS SUBORDONNES

CCR RE a souscrit un emprunt subordonné de 75 M€ auprès de CCR. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'émission : 30 décembre 2016
- Total (en K€) 75 000 000 €
- Intérêt annuel 5% par an
- Echéance : 30 décembre 2046

### 3.12- VENTILATION DES PROVISIONS AUTRES QUE TECHNIQUES

(en milliers d'euros)	2016	Mouvements de l'exercice			2017
		DOTATION	REPRISE		
			de l'exercice	dont consommation	
Amortissement dérogatoire					
Provision spéciale de réévaluation	156		3		153
Provisions pour impôts					
Provision pour charges compte épargne temps	2 742		310		2 432
Provision pour charges de retraite	1 371		83		1 288
Provision pour médaille du travail	795		18		777
Provision pour congés retraite	767		117		650
Provisions pour charges exceptionnelles	50	230	50		230
Provision pour fluctuation de change	1 563		1 475		88
Provision pour grosses réparations	1 116	1 020	1 116		1 020
<b>TOTAL</b>	<b>8 560</b>	<b>1 250</b>	<b>3 173</b>		<b>6 637</b>

### 3.13- ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(en milliers d'Euros)	2017	2016
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>203 121</b>	<b>150 879</b>
Opérations à terme de devise	172 378	123 088
Cautions, avals et garanties reçues	26 940	27 625
Garantie bancaires reçues (gestion locative)	3 803	166
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>232 003</b>	<b>157 022</b>
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	13 507	12 030
Titres et actifs acquis avec engagement de reventes		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
Autres engagements donnés		
- Engagement d'investissement en Capital Risque	16 408	17 509
- Engagement d'investissement en Fonds de dette	30 736	4 064
- Engagement d'investissement en OPCI		
- Opérations à terme de devise	171 352	123 419
- Autres engagements contractuels		
<b>VALEURS RECUES EN NANTISSEMENTS DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES</b>	<b>464</b>	<b>417</b>

## NOTE 4 COMPTE DE RESULTAT

### 4.1- VENTILATION DES PRIMES EMISES BRUTES PAR ACTIVITE

(en milliers d'euros)	2017	2016
Acceptations vie	125 974	124 705
Acceptations non vie	269 858	318 413
<b>TOTAL</b>	<b>395 831</b>	<b>443 118</b>

### 4.2- MOUVEMENTS DE PORTEFEUILLE

2017 (en milliers d'euros)	NON VIE		VIE	
	BRUT	NET	BRUT	NET
<b><u>Entrées de portefeuille</u></b>				
Primes	2 602	2 602	(2 187)	(2 187)
Prestations et frais payés	187 096	186 904	66 128	66 128
<b><u>Retraits de portefeuille</u></b>				
Primes	4 615	4 615	(2 134)	(2 134)
Prestations et frais payés	194 175	193 983	8 568	8 568

### 4.3- COMMISSIONS : Commissions issues des opérations de réassurance

(en milliers d'euros)	2017	2016
Montant brut des commissions et courtages	70 730	84 936
Vie	12 952	12 605
Non vie	57 778	72 331

#### 4.4- PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

<b>2017</b> (en milliers d'euros)	<b>REVENUS ET FRAIS FINANCIERS CONCERNANT LES PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIEES</b>	<b>AUTRES REVENUS ET FRAIS FINANCIERS</b>	<b>TOTAL</b>
Revenus des placements immobiliers	1 213	8 655	9 868
Revenus des autres placements		18 095	18 095
Autres revenus		5 556	5 556
<b>TOTAL</b>	<b>1 213</b>	<b>32 306</b>	<b>33 519</b>
Frais financiers	3 760	7 808	11 569
Frais de gestions internes		3 764	3 764
<b>TOTAL</b>	<b>3 760</b>	<b>11 572</b>	<b>15 333</b>

#### 4.5- CHARGES TECHNIQUES PAR DESTINATION

Les charges 2017 reprises ci-dessous incluent les refacturations de frais communs engagés par CCR.

##### A- DECOMPOSITION DES CHARGES

<b>CHARGES PAR NATURE</b> (en milliers d'euros)	<b>2017</b>
Charges externes	4 941
Autres charges externes	2 738
Impôts taxes & versements assimilés	3 362
Charges de personnel	18 743
Autres charges de gestion courante	56
<b>Sous-total</b>	<b>29 840</b>
Dotation aux amortissements des immobilisations	1 414
Loyer théorique du siège social	1 853
<b>TOTAL</b>	<b>33 107</b>

<b>CHARGES PAR DESTINATION</b> (en milliers d'euros)	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Frais de gestion des sinistres	3 640	5 319
Autres charges d'acquisition	12 419	17 652
Autres charges d'administration	9 279	8 796
Autres charges techniques	4 005	2 935
Frais de gestion des placements	3 764	1 557
<b>TOTAL</b>	<b>33 107</b>	<b>36 260</b>

B- VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL ET DE L'EFFECTIF (Y/C gestion immobilière)

(en milliers d'euros)	2017
Salaires	12 610
Charges sociales et prévoyance	5 684
Autres charges	600
<b>TOTAL</b>	<b>18 895</b>
Siège	59
<i>Cadres</i>	55
<i>Non cadres</i>	4
Succursale Canada	9
Succursale Liban	3
<b>TOTAL EFFECTIF MOYEN</b>	<b>71</b>

Le transfert vers CCR RE du personnel CCR affecté à l'activité Réassurance de Marché a pris effet au 1er janvier 2017 à l'issue de l'opération d'apport partiel d'actif réalisée au cours de l'exercice 2016 (date de réalisation au 31.12.2016).

C- REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(en milliers d'euros)	2017	2016
Jetons de présence du Conseil d'Administration*	45	0
Rémunération mandataires sociaux	85	0

\* hors remboursements de frais sur justificatifs

#### 4.6- AUTRES PRODUITS ET CHARGES TECHNIQUES

Les autres produits techniques concernent essentiellement les produits provenant des participations dans les groupements d'intérêt économique professionnels ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des comptes de tiers.

Les autres charges techniques comprennent, outre les frais issus de ces participations, ceux des centres de coûts internes non liés directement à l'activité technique.

#### 4.7- VENTILATION DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

<b>2017</b> (en milliers d'euros)	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>
Reprise sur la provision spéciale de réévaluation		3
Produits exceptionnels		
Créances irrécouvrables	5	
Autres charges exceptionnelles (litiges salariés)	230	50
<b>TOTAL</b>	<b>235</b>	<b>53</b>

#### 4.8- PARTICIPATIONS DES SALARIES

Le compte de résultat n'inclut pas de charge au titre de la participation des salariés.

#### 4.9- IMPOT SUR LES SOCIETES

En application de la méthode de l'impôt exigible, aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de la société.

CCR RE n'étant concernée ni par la contribution exceptionnelle à l'IS ni par la contribution additionnelle à la contribution exceptionnelle introduites par la loi de finance rectificative 2017, l'IS est calculé à 34,43% sauf indication contraire.

## **NOTE 5 AUTRES INFORMATIONS**

### 5.1- COMPTES CONSOLIDES

Les comptes annuels de CCR RE sont intégrés globalement dans les comptes de CCR dont le siège social est situé au 157, boulevard Haussmann 75008 Paris.

### 5.2- HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Les honoraires facturés par la société PWC, comptabilisés en charge au cours de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes, se sont élevés à 74 639€.

**CCR RE**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux Actionnaires

**CCR RE**

157 boulevard Haussmann

75008 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CCR RE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit, des comptes et des risques.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Point clé de l'audit n°1 - Evaluation des Provisions pour sinistres à payer***

#### **Risque identifié et principaux jugements**

Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris les frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêté.

Les provisions pour sinistres à payer figurent au bilan de la Société au 31 décembre 2017 pour un montant de 127 millions d'euros pour les opérations de réassurance vie et de 1 281 millions d'euros pour les opérations de réassurance non-vie. Ils représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d'hypothèses constitue un point clé de l'audit.

Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions techniques sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note 2.8 de l'annexe aux comptes annuels : les provisions de sinistres déclarés par les cédantes sont enregistrées à réception des comptes cédantes et ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non.

La charge ultime des sinistres est déterminée à l'aide d'approches multicritères, notamment :

- les prévisions des souscripteurs ;
- les données de tarification actuarielles des affaires ;
- les projections actuarielles à partir de données historiques.

La part de jugement est plus importante sur les garanties Non-Vie à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale, Construction). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres à payer constituait un point clé de l'audit.

### **Procédures mises en oeuvre**

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit comporte les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- apprécié la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la Société ;
- pris connaissance de la conception et testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions afin d'évaluer l'exhaustivité et la fiabilité des données et des modèles appliqués ;
- apprécié la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et testé les données sources ;
- apprécié la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;
- réalisé une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les principales branches ;
- analysé la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la Société ;
- inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'informations afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.

### ***Point clé de l'audit n°2 - Estimation des primes acquises non reçues des cédantes***

#### **Risque identifié et principaux jugements**

Les primes acquises brutes comptabilisées au 31 décembre 2017 (392 M€) sont constituées par :

- les primes figurant sur les comptes reçus des cédantes ;
- l'estimation des primes non reçues.

La société enregistre dès leur réception les comptes reçus des cédantes. A la date de clôture, les comptes non reçus font l'objet d'une estimation afin de comptabiliser la situation la plus proche de la réalité des engagements de réassurance pris par la société.

Les estimations réalisées portent notamment sur les primes acquises non reçues des cédantes, déterminées selon les modalités indiquées dans la note 2.8 de l'annexe aux comptes annuels.

Cette estimation est déterminée en fonction de l'aliment prévu à la souscription du traité lequel est révisé régulièrement en fonction des primes réellement reçues des cédantes.

Il est spécifique à l'activité de réassurance d'observer une part importante d'estimés dans les primes émises au titre d'un exercice. La société revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les primes réelles peuvent se révéler sensiblement différentes des estimations faites par la société.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des primes de réassurance constituait un point clé de l'audit

### **Procédures mises en oeuvre**

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des primes à l'ultime, notre approche d'audit comporte les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- apprécié la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la Société ;
- pris connaissance de la conception et testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à souscription des primes et au traitement des comptes cédantes reçus ;
- apprécié la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les primes non reçues des cédantes, et testé les données sources ;
- réalisé des tests substantifs sur les primes comptabilisées à partir de ces comptes cédantes ;
- mis en oeuvre une estimation indépendante des primes à l'ultime sur les principales branches ;
- analysé la liquidation des primes non reçues comptabilisées à la clôture précédente au regard des primes réellement reçues afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la Société ;
- inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'informations afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

#### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport rapport de gestion du conseil d'administration, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### ***Désignation du commissaire aux comptes***

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société CCR RE par vos statuts du 23 décembre 2015.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la 2ème année de sa mission sans interruption soit deux années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit, des comptes et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### *Rapport au comité d'audit, des comptes et des risques*

Nous remettons un rapport au comité d'audit, des comptes et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, des comptes et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit, des comptes et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des comptes et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2018

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Christine Billy